

Section 15

Région de Taza-Al Hoceima- Taounate

Section 15- Région de Taza-Al Hoceima-Taounate

Présentation

La région de Taza-Al Hoceima-Taounate, qui regroupe les provinces d'Al Hoceima, de Taza et de Taounate, est limitée :

- au nord par la Méditerranée ;
- à l'ouest par les provinces de Chefchaouen et Sidi Kacem. ;
- au sud par la Wilaya de Fès et la province de Boulemane. ;
- à l'est par la Wilaya d'Oujda et la province de Nador.

Cette région s'étend sur une superficie de l'ordre de 23.543,5 Km², soit 3,3% de la superficie totale du Royaume. La répartition par province de la superficie de la région se présente comme suit :

Répartition de la superficie de la région par province

Province	Superficie en Km ²	%
Al Hoceima	3.550,0	15,1
Taounate	5.585,0	23,7
Taza	14.408,5	61,2
Total de la région	23.543,5	100,0

Il ressort du tableau précédent que la province la plus étendue est celle de Taza avec 14.408,5 Km², soit 61,2% de la superficie totale de la région. La province de Taounate vient en seconde position avec 5.585 Km², soit 23,7%. La province d'Al Hoceima ne couvre, quant à elle, que 3.550 Km², soit 15,1% de la superficie régionale.

a- Milieu naturel :

La région de Taza-Al Hoceima-Taounate se distingue par la diversité et la richesse de son milieu naturel. En effet, elle constitue un trait d'union entre le Rif avec son littoral et ses montagnes d'une part, et le Pré-Rif, le Moyen Atlas, le couloir Fès-Taza et la zone steppique d'autre part. Cette diversité de relief s'accompagne d'une multitude d'étages climatiques : sub-humide, humide, semi-aride et aride.

Ce milieu fait de la zone un réservoir de ressources hydriques souterraines et superficielles avec les oueds Inaouen, Ouergha, Rhis, Nekkour...

Les données naturelles ont façonné le type d'économie qui a imprégné pendant longtemps la région: l'agriculture en bour et en irrigué (la céréaliculture, l'arboriculture), l'élevage (10% du potentiel national), l'artisanat utilitaire, la pêche (les apports sont estimés à 12.000 tonnes par an environ) et la forêt (620.000 ha soit 6,9% de la superficie forestière nationale).

b- Le découpage administratif :

Le territoire de Taza-Al Hoceima-Taounate est constitué de 15 municipalités et 13 cercles regroupant 118 communes rurales. Les données relatives à la répartition de ces unités administratives sont consignées dans le tableau suivant :

Découpage administratif

Province	Nombre de Cercles	Nombre de communes		
		Urbaines	Rurales	Total
Al Hoceima	3	4	31	35
Taounate	4	5	44	49
Taza	6	6	43	49
Région	13	15	118	133

c- Les ressources humaines

La population de la région est passée de 1.720.000 habitants en 1994 à 1.765.000 habitants en 1997, soit 6,5% de la population totale marocaine.

Les trois provinces formant la région sont très inégales de par leur superficie, leur population et leur potentiel économique. Ainsi, la province de Taounate, qui ne représente que 23,7% de la superficie, concentre 36,5% de la population totale de la région; alors que la province de Taza qui en couvre environ 61,2% de la superficie, n'en abrite que 41,2% des résidents, environ. Il en résulte des écarts importants dans les densités démographiques, qui varient de 50,3 habitants par km² dans le cas de Taza, à 115,3 dans le cas de Taounate.

Répartition de la population par provinces (1997)

Provinces	Population urbaine	Population rurale	Population totale	Taux d'urbanisation	Superficie Km ²	Densité
Al Hoceima	122.000	274.000	396.000	30,8	3.550,0	111,5
Taza	220.000	505.000	725.000	30,3	14.408,5	50,2
Taounate	57.000	587.000	644.000	8,9	5.585,0	115,3
Total	399.000	1.366.000	1.765.000	22,6	23.543,5	74,97
% national	2,8	10,7	6,5	-	3,4	-
Moyenne nationale	-	-	-	53,6	-	38,4

Source : Annuaire statistique du Maroc,1998.

La région est encore marquée par le caractère rural. Le taux d'urbanisation estimé à 22,6% au niveau de la région, ne dépasse pas les 8,9% dans le cas de la province de Taounate, contre une moyenne nationale supérieure à 53%.

Cependant, si l'on tient compte de l'évolution, la région enregistre un phénomène d'urbanisation accéléré qui, malgré sa concentration dans les capitales provinciales, tend à toucher l'ensemble du territoire régional. En effet, le taux d'urbanisation

est passé de 12,9% en 1982 à 22,6% en 1997.

Evolution de la population de la région¹ par milieu de résidence (1971-1997)

Année	1971			1982		
	Province	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Al Hoceima	22.496	224.098	246.594	59.490	251.808	311.298
Taounate	8.732	441.180	449.912	21.173	514.799	535.972
Taza	70.890	427.448	498.338	108.260	505.225	613.485
Total	102.118	1.092.726	1.194.844	188.923	1.271.832	1.460.755

Année	1994			1997		
	Province	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Al Hoceima	112.588	270.384	382.972	122.000	274.000	396.000
Taounate	52.274	576.566	628.840	57.000	587.000	644.000
Taza	206.181	501.844	708.025	220.000	505.000	725.000
Total	371.043	1.348.794	1.719.837	399.000	1.366.000	1.765.000

La transition vers l'urbain est consacrée par le développement de plusieurs villes dont les principales sont : Al Hoceima, Imzourène, Béni Bouayach, Targuist (pour la province d'Al Hoceima); Taza, Guercif, Aknoul, Oued Amlil, Tahla (pour la province de Taza); Taounate, Kariat Ba Mohamed, Ghafsai, Tissa (pour la province de Taounate).

Par ailleurs, la région est caractérisée sur le plan démographique par les spécificités suivantes:

- La jeunesse de sa population, puisque 42% des effectifs de la population ont moins de 15 ans;

¹ Projection au milieu de l'année pour l'an 1997, et population légale pour les autres années.

- L'indice synthétique de fécondité est de l'ordre de (4,1) enfants, soit à peu près un enfant de plus par rapport à la moyenne nationale (3,3);

- L'importance de la migration et notamment de l'exode rural. En effet, un effectif moyen annuel de 23.000 personnes quittent la région pour d'autres destinations;

- L'élévation relative du taux d'analphabétisme qui est estimé dans la région selon les résultats du recensement de 1994 à 66,9% de la population ayant dix ans ou plus contre 54,7% enregistré au niveau national.

- L'activité de la région est dominée par le secteur primaire qui emploie 69,8% de la population active. Le secteur tertiaire arrive en seconde position avec 19%;

- Les taux d'activité et de chômage, d'après les données du Recensement de 1994, sont respectivement de 28,7% (495.124 actifs) et 16,3% (80.860 chômeurs), contre 32,2% et 16% enregistrés respectivement au niveau national.

1- SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1-1- Les secteurs sociaux

* L'éducation et la formation

Les équipements de base des différents niveaux de l'enseignement, sont constitués au titre de l'année scolaire 1997/1998 comme suit :

- l'enseignement préscolaire comprend 1.949 établissements dont 1.871 écoles coraniques traditionnelles. Le nombre de bénéficiaires est de 8.387 enfants;

- le premier cycle de l'enseignement fondamental regroupe 427 établissements avec 220.786 élèves dont 87.071 filles, soit 39,4%;

- le second cycle de l'enseignement fondamental regroupe 58 établissements avec 43.573 élèves dont 12.436 filles, soit 28,5%;

- l'enseignement secondaire regroupe 24 établissements avec un effectif de 17.293 élèves dont 6.176 de sexe féminin, soit 35,7%.

Par ailleurs et selon les données du recensement de 1994, les taux de scolarisation varient selon les provinces entre 43% enregistré au niveau de Taounate et 54% observé à Al Hoceima et Taza. Les disparités restent frappantes entre les deux sexes. Au niveau de Taounate par exemple, les taux de scolarisation sont de 59% pour les garçons et de 25% pour les filles. La scolarisation reste également marquée par les différences entre les milieux de résidence. Les taux observés au niveau de la province d'Al Hoceima sont respectivement de 87% en milieu urbain et de 40% seulement en milieu rural.

L'analphabétisme reste élevé au niveau de la région et se

situé en milieu rural entre 74% à Taounate et 76% à Al Hoceima et atteint 88% pour les femmes dans la province de Taounate.

Concernant la formation professionnelle, on a dénombré en 1997 dans la région 37 centres dont 10 relevant du secteur privé ventilés comme suit :

- Taza : 12 centres avec 1.379 bénéficiaires;
- Al Hoceima : 17 centres avec 750 bénéficiaires;
- Taounate : 08 centres avec 620 bénéficiaires.

*** La santé**

Le réseau de soins de santé de base au niveau de la région est composé de 171 formations sanitaires (soit une formation sanitaire pour 10.740 personnes) réparties comme suit :

- Taza : 67 formations sanitaires;
- Al Hoceima : 45 formations sanitaires;
- Taounate : 59 formations sanitaires.

Parmi ces formations sanitaires, on dénombre 5 hôpitaux locaux dont la capacité d'accueil représente 3% de la capacité d'accueil enregistrée au niveau du Royaume. Ces unités sont encadrées par 200 médecins dont 48 spécialistes et 1.154 infirmiers.

Il est à signaler que les équipements sanitaires de la région sont actuellement insuffisants pour répondre aux besoins de sa population en matière de soins de santé. L'enclavement et l'inaccessibilité des zones expliquent en partie la faiblesse de la couverture sanitaire.

*** Les équipements sportifs et sociaux**

La région Taza-Al Hoceima-Taounate connaît une grande

insuffisance en matière d'animation sportive et culturelle. En milieu rural les maisons de jeunes et les foyers féminins sont rares et les espaces récréatifs et de jeux quasi-inexistants. Pourtant le monde rural abrite plus des trois quarts de la population de la région.

Les installations sportives et les établissements réservés aux activités culturelles se présentaient en 1997 comme suit :

- 21 terrains de foot ball;
- 7 terrains de basket ball;
- 6 terrains de hand ball;
- 6 terrains de volley ball;
- 1 terrain d'athlétisme;
- 30 foyers féminins;
- 10 maisons de jeunes.

A l'instar des secteurs de l'éducation et de la santé, des écarts importants entre les milieux urbain et rural sont également observés dans ce domaine. Cette dimension est à considérer comme une condition incontournable dans toute stratégie de mise en œuvre des potentialités et des atouts dont bénéficie la région.

1-2- Les secteurs productifs

L'économie de la région de Taza – Al Hoceima – Taounate s'articule principalement autour des secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, de l'industrie, du commerce et des services.

*** L'agriculture**

L'agriculture constitue, eu égard au caractère rural de la région et à l'importance de la population active qu'elle occupe

(plus des deux tiers de la population), le principal secteur de l'économie régionale. Il s'agit d'une agriculture vivrière à base céréalière, combinée à l'arboriculture (amandier, olivier, figuier...) et à l'élevage (bovin ; ovin et caprin et qui représente 10% du potentiel national). La disponibilité dans certaines zones de l'eau a permis le développement des petits périmètres maraîchers.

La superficie agricole utile (S.A.U) est d'environ 877.200 ha (37% de la superficie totale de la région) répartie selon les trois provinces comme suit :

- Taounate : 425.000 ha, soit 48,5% de la S.A.U de la région;
- Taza : 329.000 ha, soit 37,5% de la S.A.U de la région;
- Al Hoceima : 123.200 ha, soit 14% de la S.A.U. de la région.

Les superficies agricoles irriguées ne dépassent pas 34.160 ha , soit près de 4% de la S.A.U de la région.

Les principales cultures pratiquées dans la région sont :

- les céréales avec une superficie de 414.000 ha et une production moyenne annuelle de 5 millions de quintaux;.
- les arbres fruitiers avec une superficie de 220.000 ha et une production moyenne annuelle de 2,5 millions de quintaux;
- les légumineuses avec une superficie de 135.250 ha et une production moyenne annuelle de 800.000 quintaux.

En outre, la majorité de la population rurale vivant de l'agriculture combine les cultures et l'élevage. Le cheptel de la région est estimé en 1997 à 2.000.914 têtes réparties selon les espèces comme suit :

- Bovins : 224.506 têtes;

- Ovins : 1.292.231 têtes;
- Caprins : 484.117 têtes;
- Camelins : 60 têtes.

Par ailleurs, le caractère montagneux de la région fait de la ressource forestière une composante essentielle de l'économie régionale (620.000 hectares, soit 6,9% de la superficie forestière nationale et 25% de la superficie totale de la région). Cet espace forestier constitue, pour plusieurs communes rurales, la principale ressource financière en leur procurant le pâturage, la production de bois et les matières premières pour certaines activités de transformation artisanales. La répartition de la superficie forestière selon les trois provinces se présente ainsi :

- Taza : 468.000 ha
- Al Hoceima : 120.000 ha.
- Taounate : 38.000 ha.

*** La pêche**

La pêche a toujours joué un rôle important dans l'économie de la région et principalement à l'échelle de la province d'Al Hoceima dont la flottille de pêche est composée de 530 unités. La production moyenne annuelle relevée ces dernières années est estimée à 12.000 tonnes pour une valeur d'environ 70 millions de DH. Ce secteur contribue soit directement soit indirectement à l'emploi d'environ 5.500 actifs. La quasi-totalité des apports de pêche est destinée à la consommation à l'exception d'une petite partie n'excédant pas 3% qui est absorbée par quelques unités industrielles de transformation.

Il faut signaler que ce secteur recèle d'importantes opportunités d'investissement dans les domaines de l'aquaculture et de l'industrie de transformation.

*** Le tourisme**

La région dispose dans ce domaine de potentialités non négligeables constituées de monuments historiques, villages de vacances, parcs nationaux, de nombreuses criques avec des plages de sable et de vastes forêts avec une faune et une flore très variées.

La capacité d'accueil de la région est estimée en 1997 à 3.628 lits essentiellement concentrés dans la province d'Al Hoceima.

Capacité d'accueil par province

Province	Hôtels classés		Hôtels non classés		Campings
	Nombre d'hôtels	Nombre de lits	Nombre d'hôtels	Nombre de lits	
Al Hoceima	9	2.124	45	1.118	4
Taza	2	163	7	173	2
Taounate	0	0	1	50	0
Total	11	2.287	53	1.341	6

Le nombre de touristes ayant visité la région durant l'année 1997 s'élève à 44.768 ; le nombre de nuitées enregistrées durant la même année s'élève à 244.442 dont 88.177 au niveau des hôtels classés.

*** Le commerce et services**

Cette branche a connu un très grand essor en rapport avec l'importance de la masse monétaire injectée par l'émigration vers l'Europe et les besoins importants en approvisionnement de la région.

L'effectif de personnes qu'elle occupe (avec une proportion de 10% du total des actifs employés), la classe en seconde position dans la structure de la population active après

le secteur de l'agriculture.

*** L'industrie et l'artisanat**

L'activité industrielle est encore à l'état embryonnaire à l'échelle de la région. Le parc industriel est constitué en 1997 de 150 établissements employant 3.905 personnes. Trois branches dominent le tissu industriel régional : l'agro-industrie, le textile et le cuir et la chimie et la para-chimie. Ce secteur occupe moins de 4% de la population active. Le poids de ce secteur dans l'économie régionale reste modeste. Le manque de zones industrielles, la faiblesse et la qualité médiocre du réseau routier, le coût élevé du foncier et l'absence d'initiatives de la part du secteur privé sont autant de paramètres qui expliquent la faiblesse du poids de ce secteur dans l'économie régionale.

Par ailleurs l'artisanat est l'un des domaines où la région bénéficie d'un savoir-faire et d'une production diversifiée. La région compte plus de 400 entreprises artisanales employant environ 8.000 personnes essentiellement dans les filières de cuir, de textile, du traitement du bois et des métaux et de la poterie.

1-3- Les infrastructures de base

*** Le réseau routier**

La région est traversée par les routes nationales 1, 2 et 8 et par le chemin de fer reliant Casablanca à Oujda. La longueur totale du réseau routier classé de la région est d'environ 3.830 Km dont 2.264 revêtues répartis comme suit :

- routes nationales 691 Km dont 582 Km revêtues;
- routes régionales 880 Km dont 699 Km revêtues;
- routes provinciales 2.259 Km dont 983 Km revêtues.

Le réseau routier actuel possède des caractéristiques géométriques médiocres et s'est développé dans un contexte caractérisé par un relief accidenté et difficile.

Par ailleurs la desserte des différentes composantes de la région demeure insuffisante et le problème de l'enclavement de la région est très ressenti. Cet état de fait nécessite des efforts considérables de la part des pouvoirs publics pour améliorer les communications intra et inter-régionales. Le développement économique et social de cette région est largement conditionné par le développement de son réseau routier et tout particulièrement par le désenclavement du monde rural.

La région de Taza- Al Hoceima- Taounate domicile un aéroport international (Al Charif Al Idrissi) et deux ports. L'extension de ces entités est une nécessité pour améliorer leurs capacités d'accueil, jugées insuffisantes, et améliorer leurs services en matière de transport et de commerce aux niveaux national et international.

Concernant les ouvrages hydrauliques, la région compte en plus de lacs collinaires, sept barrages ayant pour fonctions essentielles l'irrigation, l'alimentation des populations en eau potable et la production de l'énergie électrique.

*** L'eau potable**

Selon les données du recensement général de la population et de l'habitat de 1994, les proportions de ménages disposant de l'eau potable étaient estimées à 73,3% en milieu urbain et 2,5% en milieu rural. Par ailleurs, la production de l'eau potable par l'ONEP au sein de la région est évaluée en 1997 à 11,7 millions de m³. La consommation de l'eau des centres gérés par le même établissement s'élève pour la même année à 7,8 millions de m³. Le nombre total d'abonnés en plus des administrations et des

entreprises est de 55.095 ménages dont 28.891 à Taza, 18.473 à Al Hoceima et 7.731 à Taounate.

*** L'électricité**

Les données du recensement de 1994 estiment les proportions de ménages des milieux urbain et rural de la région raccordés au réseau de distribution de l'électricité respectivement à 80,8% et 5,2%.

La consommation de l'énergie électrique a atteint en 1997: 102.457.980 kw. Quant au nombre d'abonnés, il s'élève à 88.392 ventilés par province comme suit :

- Taza : 44.910 abonnés;
- Al Hoceima: 28.688 abonnés;
- Taounate : 14.794 abonnés.

*** Les infrastructures de télécommunications**

La région compte 75 agences postales assurant les services d'envoi, de réception et de distribution du courrier, des mandats et des communications téléphoniques. Le nombre d'abonnés au téléphone en 1997 est de 31.144 répartis selon les provinces comme suit :

- Taza : 15.493 abonnés;
- Al Hoceima : 10.820 abonnés;
- Taounate : 4.831 abonnés.

2- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

2-1- Les atouts et les potentialités

Les ressources humaines et naturelles dont dispose la région constituent les bases de ses potentialités et de ses atouts. Ces derniers peuvent faire l'objet de la présentation sectorielle suivante :

*** Sur le plan agricole:**

- l'existence d'importantes ressources hydriques non exploitées;
- la possibilité d'extension des périmètres d'irrigation;
- l'existence d'un milieu naturel favorable à l'activité pastorale;
- la possibilité d'introduction des cultures à forte valeur ajoutée et la valorisation de l'arboriculture;
- l'élevage et l'apiculture;
- l'existence d'un climat diversifié permettant de pratiquer une large gamme de cultures.

*** Sur le plan touristique :**

La possibilité de développer plusieurs segments à savoir le balnéaire sur le littoral méditerranéen, la montagne et les stations hivernales (Kétama, Bouiblane) au cours des quatre saisons, la spéléologie avec les grottes et notamment Friouato (Taza), le culturel avec la Médina de Taza et enfin, le raccordement de la région aux circuits des villes impériales et à l'espace méditerranéen;

*** Sur le plan industriel :**

Possibilité développement d'un secteur industriel à base agroalimentaire grâce à la disponibilité d'une production importante d'olives, d'amandes, de figues, de maraîchages et des produits de la pêche et de l'élevage et ses dérivées, qui constituent autant de matières premières pour ce secteur;

- perspectives de création de plusieurs zones industrielles;
- l'élargissement continu du marché de consommation régional et les avantages qu'offre la proximité de l'axe littoral et des frontières;
- l'existence d'infrastructures portuaires et aéroportuaires.

*** Sur le plan forestier :**

Le potentiel que recèle la région dans ce domaine peut permettre le développement d'un segment industriel dynamique autour du travail de bois.

*** Sur le plan de l'artisanat :**

La quasi-totalité des produits de l'artisanat marocain sont présents à l'échelle de la région, particulièrement dans les zones de Taghzout et Oued Amlil. Cette activité, qui a un fort coefficient d'emploi, constitue l'un des secteurs accompagnateurs de l'activité touristique.

*** Sur le plan financier :**

Le développement du système bancaire en rapport avec l'émigration peut avoir un effet multiplicateur si une partie des capitaux déposés à l'échelle de la région est réinjectée dans les secteurs économiques.

*** Sur le plan de la valorisation des ressources**

halieutiques :

Par la diversité de ses impacts (en amont et en aval), la pêche est l'un des secteurs pouvant jouer un rôle important dans le développement de la région, avec la modernisation de la flottille et de la pêche artisanale, le développement de la pisciculture et de l'aquaculture. Il est à signaler par ailleurs que la zone constitue l'un des rares espaces où existent encore des poches de corail.

2-2- Les contraintes et les entraves:

La mise en valeur de ces atouts ainsi que l'exploitation des potentialités sont tributaires de la régulation des principaux dysfonctionnements et de la levée de plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

- La faiblesse du réseau routier dans et entre les provinces de la région ainsi qu'entre la région et le reste du pays et l'étranger, ce qui nécessite la redynamisation de la fonction aéroportuaire et portuaire d'Al Hoceima et la réalisation de la rocade méditerranéenne;

- Le faible niveau d'équipement du territoire régional, qui est considéré comme facteur agissant sur la localisation des investissements, le maintien des populations sur leur lieu d'origine et la réduction des flux migratoires;

- Le manque de la maîtrise au niveau de la gestion rationnelle des principales ressources de la région (hydriques et forestières);

- L'exiguïté et le morcellement des exploitations agricoles;

- La forte concurrence des chalutiers espagnols et la surexploitation des ressources halieutiques;

- Le rôle limitant de la contrebande pour ce qui est de l'intégration inter-branches et inter-secteurs;

- La fragilité du milieu naturel avec un risque important d'érosion et de dégradation des sols;
- La saisonnalité de l'activité touristique et l'absence d'animation;
- La faiblesse des réserves foncières de l'Etat et des collectivités locales.

C'est de la mise en cohérence des atouts, des potentialités et des contraintes dont dépendrait le rythme et le niveau de développement de la région. Celui-ci est aujourd'hui conditionné par la capacité de la région d'être compétitive et attractive.

2-3- Axes de la stratégie

Après avoir dressé un diagnostic des secteurs socio-économiques de la région et mis en évidence ses potentialités, ses atouts ainsi que les goulots d'étranglement entravant son développement, on se propose dans ce qui suit de définir une stratégie de développement économique et social à travers les axes d'intervention prioritaires permettant de remédier aux points faibles et aux contraintes, d'exploiter les atouts et de valoriser les richesses de la région. Ces axes cadrent parfaitement avec les objectifs fixés au niveau national en matière de développement économique et social. Ils se présentent comme suit :

- Valorisation de la production agricole et l'amélioration de son rendement grâce au développement des ressources hydriques, à la promotion des pâturages et au renforcement de la politique du reboisement;

- Développement des réseaux routiers régional et provinciaux et le désenclavement du monde rural. En effet, l'importance du développement de ce secteur est perceptible non seulement au niveau de la hiérarchisation des priorités par les acteurs locaux, mais également à travers toutes les études à caractère économique ou social effectuées dans la région. Celle-ci souffre, en effet, d'un enclavement manifeste de part sa position géographique et son relief accidenté;

- Renforcement des systèmes de production et de distribution de l'eau potable notamment en milieu rural. En effet, le problème de l'eau concerne un nombre important de communes. De plus, l'alimentation en eau potable des populations a des effets positifs sur d'autres secteurs prioritaires, notamment le secteur de la santé;

- Assurer la couverture en électricité du monde rural. Les effets d'entraînement de cet axe sont multiples et contribuent dans une large mesure à l'amélioration des conditions de vie des ménages et au maintien des populations dans les lieux de leur résidence et donc à la réduction de l'exode rural;

- Développement des activités à caractère social telles que le sport, la culture et l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables telles que les personnes âgées;

- Promotion de l'emploi par la création de zones industrielles et le développement des secteurs clés de l'économie locale;

- Promouvoir la formation dans la région par la création d'un noyau universitaire et des établissements de la formation professionnelle;

- Encouragement du partenariat avec les associations et les organisations non gouvernementales.

- Promotion du secteur touristique et valorisation des potentialités existantes;
- Extension de la couverture sanitaire et amélioration de l'accès des populations aux services de santé de base;
- Généralisation de l'enseignement de base, particulièrement pour les filles en milieu rural;
- Promotion de l'habitat social pour endiguer le phénomène de l'habitat insalubre.

3- PROGRAMME D'ACTION

Les collectivités locales de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate ont présenté, chacune en ce qui la concerne, un programme d'action qui vise la concrétisation des axes de la stratégie de développement. Le coût global des projets programmés dans le cadre du noyau dur est de 1.434.688.929 DH. Par ailleurs, les collectivités locales de la région disposent d'une banque de projets qui peuvent être réalisées en cas de disponibilité de moyens financiers. Le tableau suivant montre la répartition du nombre des projets et des investissements selon le type du programme.

Tableau 1: Répartition du nombre et du coût des projets par type de programmes

Type de programmes		Nombre	coût (en DH)
Noyau dur	projets en cours	280	542.974.939
	projets nouveaux	696	891.713.990
Banque de projets		1.560	7.569.156.755
Total		2.536	9.003.845.684

3-1- Le noyau dur

a- Les projets en cours

Il s'agit des projets qui ont été initiés par les Collectivités Locales avant l'exercice budgétaire 1999-2000 et dont l'achèvement est prévu au courant de la période du plan. Ces projets présentent en principe, une complémentarité avec les projets nouveaux pour former le noyau dur du plan quinquennal. Leur nombre s'élève à 280 projets correspondant à une enveloppe budgétaire de 542.974.939 DH, ce qui représente

38% du noyau dur du plan. La répartition sectorielle de ces projets se présente comme suit:

Tableau 2: Répartition du coût des projets en cours de réalisation par secteur

Secteurs	Montant	%
Equipements sociaux	12.993.557	2,39
Equipements éducatifs et de formation	445.229	0,08
Distribution d'eau	29.880.742	5,50
Distribution d'électricité	19.228.355	3,54
Assainissement solide	1.748.665	0,32
Assainissement liquide	2.746.620	0,51
Transport Urbain	69.600	0,01
Equipements spécialisés	353.109.102	65,03
Vicinalité et routes secondaires	39.837.974	7,34
Aménagements communaux	22.080.432	4,07
Voirie et éclairage public	26.635.106	4,91
Bâtiments administratifs	34.199.557	6,30
Total Général	542.974.939	100,00

Il ressort de cette répartition sectorielle la prédominance du secteur des équipements spécialisés qui a bénéficié de 65% des investissements réservés aux projets en cours de réalisation. Alors que les parts allouées aux autres secteurs sont inférieures à 8%: les vicinalités et routes secondaires (7,34%), les bâtiments administratifs (6,3%), distribution d'eau potable (5,5%) et voirie et éclairage public (4,91%) .

b- Les projets nouveaux

***Les investissements par type de collectivité locale**

L'enveloppe budgétaire consacrée aux projets nouveaux programmés dans le cadre du plan par l'ensemble des collectivités locales formant la région s'élève à 891.713.990 DH. La répartition de ces projets par type de collectivité locale se présente comme il est indiqué dans le tableau suivant:

Tableau 3: Répartition du nombre et du coût des projets nouveaux par type de collectivité

Type de collectivité	Nombre de projets	Montants en DH	%
Région	14	65.001.000	7,29
Provinces	75	107.019.920	12,00
Communauté Urbaine	06	61.700.000	6,92
Communes urbaines	82	272.586.701	30,57
Communes Rurales	519	385.406.369	43,22
Total	696	891.713.990	100

Ainsi, les investissements des assemblées provinciales s'élèvent à 107.019.920 DH, soit 12% des investissements prévus pour la réalisation des projets nouveaux dans le cadre du noyau dur des plans des collectivités locales de la région.

Les communes urbaines participeront avec une enveloppe globale de 272.586.701 DH, soit plus de 30% du montant global de ces investissements.

Les communes rurales participeront avec un investissement de 385.406.369 DH, soit 43,22% des investissements nouveaux.

De sa part, la communauté urbaine de Taza mobilisera une enveloppe financière de 61.700.000 DH pour la réalisation de 6 projets dans l'agglomération de Taza, soit 7%.

Enfin, la région en tant que collectivité locale investira la

somme de 65.001.000 DH pour la réalisation de 14 projets, soit plus de 7% du total des investissements.

*** La répartition des investissements par source de financement**

Le montage financier des projets nouveaux se présente comme suit :

- les ressources propres et les ressources affectées: 54,4%;
- les emprunts contractés principalement auprès du F.E.C.: 23,67%;
- Les revenus de la taxe sur la valeur ajoutée: 19,2%;
- les dons: 0,4%;
- autres ressources: 2,4% à mobiliser dans le cadre des comptes d'affectation spéciale ou dans le cadre de partenariat.

Tableau 4: Répartition du nombre et du coût des projets nouveaux par secteur d'intervention

Secteurs	Montant	%	Nombre de projets
Equipements sociaux	77.413.014	8,68	64
Equipements éducatifs et de formation	10.721.750	1,21	11
Distribution d'eau	52.451.399	5,88	78
Distribution d'électricité	88.017.278	9,87	78
Assainissement solide	47.643.482	5,34	21
Assainissement liquide	7.470.000	0,84	11
Transport Urbain	550.000	0,06	2
Equipements spécialisés	144.075.075	16,16	62
Vicinalité et routes secondaires	155.069.523	17,39	128
Aménagements communaux	108.137.281	12,13	123
Voirie et éclairage public	116.658.124	13,08	36
Bâtiments administratifs	83.507.064	9,36	82
Total Général	891.713.990	100,0	696

Il ressort du tableau ci-dessus que les projets nouveaux

inscrits dans le plan, concernent les secteurs prioritaires puisqu'ils concernent directement la promotion et l'amélioration des conditions de vie des populations de cette région. Il s'agit notamment des investissements à réaliser dans le secteur routier pour le désenclavement du milieu rural, les équipements spécialisés et à caractère économique, le renouvellement et l'extension du réseau de voirie et d'éclairage public, les aménagements communaux (relogement des bidonvillois, aménagement de places et jardins publics, création de lotissements, ...), la distribution d'électricité et plus particulièrement l'électrification rurale, les bâtiments administratifs, les équipements sociaux (promotion de l'habitat social, création de terrains de sports, construction de complexes socioculturels, etc.), la distribution d'eau potable et l'assainissement solide.

Tableau 5: Echancier de réalisation des projets nouveaux par type de collectivité

Type de collectivité	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Région	17.071.462	12.426.800	12.969.538	10.883.200	11.650.000
Provinces	35.249.920	15.960.000	18.970.000	18.360.000	18.480.000
Communauté urbaine	17.450.000	23.250.000	6.000.000	1.000.000	14.000.000
Communes urbaines	162.156.751	51.276.050	26.106.266	14.956.266	18.091.368
Communes rurales	89.007.701	65.784.314	63.206.638	89.569.805	77.837.911
Total	320.935.834	168.697.164	127.252.442	134.769.271	140.059.279

La première année du plan connaîtra la part la plus importante de l'investissement, ceci serait dû principalement aux crédits de report et aux excédents de recettes prévisionnelles. Le montant prévu se chiffre à 320,9 millions de

Dirhams, soit 36% des investissements prévus au cours du plan.

Cette première année, les communes urbaines participeront à l'investissement à hauteur de 162,2 millions de Dirhams, soit 51% des investissements prévus au titre de la première année du plan. Pour les autres années restantes, le montant réservé à l'investissement connaîtra une baisse notable passant de 162,2 millions de Dirhams, au cours de la 1^{ère} année à 18,1 millions de Dirhams au cours de la dernière année du plan, soit une régression de 88%.

Les communes rurales réserveront une enveloppe financière de 89 millions de Dirhams la première année du plan, soit 28% des investissements prévus pour cette année. Cette part sera de 77,8 millions de Dirhams la dernière année du plan, soit une régression de 13%. Ceci serait dû essentiellement à l'importance de l'endettement de ces communes dont la part la plus importante servira au remboursement des prêts contractés.

En terme de moyenne annuelle réservée à l'investissement durant la période du plan, les communes rurales participeront avec 77 millions de Dirhams, suivies des communes urbaines avec 54,5 millions de Dirhams, les provinces avec 21,4 millions de Dirhams, le conseil régional avec 13 millions de Dirhams, et en dernière place la communauté urbaine de Taza avec 12,34 millions de Dirhams.

3-2- La banque de projets

Les collectivités locales ont présenté chacune dans le cadre de son plan de développement une banque de projets dont les sources de financement ne sont pas disponibles. Cette

banque contient 1.560 projets pour un coût global de 7.569.156.755 DH. La répartition sectorielle des projets de cette banque se présente comme suit:

Tableau 6: Répartition sectorielle du coût de la banque de projets

Secteurs	Montant	%
Equipements sociaux	511.940.100	6,76
Equipements éducatifs et de formation	301.722.000	3,99
Distribution d' eau	1.026.537.973	13,56
Distribution d'électricité	723.241.549	9,56
Assainissement solide	216.030.500	2,85
Assainissement liquide	37.381.990	0,49
Transport urbain	1.600.000	0,02
Equipements spécialisés	653.911.371	8,64
Vicinalité et routes secondaires	2.307.612.902	30,49
Aménagements communaux	1.320.436.571	17,44
Voirie et éclairage public	268.921.799	3,55
Bâtiments administratifs	199.820.000	2,64
Total Général	7.569.156.755	100

Ainsi, cette répartition sectorielle du coût de la banque de projets met-elle en évidence l'intérêt accordé au secteur de vicinalité et routes secondaires, surtout dans le milieu rural, et dont le coût représente 30,49% de l'ensemble des investissements prévus dans la banque de projets; viennent ensuite les projets relatifs aux aménagements communaux, à l'alimentation en eau potable et à la distribution d'électricité avec respectivement 17,44%, 13,56% et 9,56%.

L'analyse de ces projets démontre clairement le manque de ressources financières pour la réalisation de ces projets. Ainsi, l'Etat et le secteur privé sont invités à consentir un effort supplémentaire en matière d'investissement. Par ailleurs, il est nécessaire d'adopter de nouvelles formules innovatrices en matière de partenariat et de gestion ou de concession et les

adapter aux spécificités régionales et locales.

3-3- Réformes et mesures

La réalisation des différents projets économiques et sociaux mentionnés dans le programme d'action, doit être accompagnée de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures et de réformes susceptibles de développer les différents secteurs de l'activité économique, d'en améliorer la rentabilité, de créer un climat favorable à la promotion des investissements et d'assurer une meilleure efficacité au service public.

Ces réformes et mesures se présentent selon les secteurs comme suit :

*** Agriculture**

Les actions proposées dans ce domaine sont :

- mener des campagnes de sensibilisation visant l'économie de l'eau par une gestion rationnelle des retenues d'eau existantes et l'initiation des agriculteurs à effectuer des équipements additifs économisant l'eau à la parcelle;
- poursuivre la création des associations des utilisateurs des eaux agricoles;
- développer la recherche agronomique dans la région en incitant les étudiants de l'Institut Agronomique Hassan II à faire leurs stages de fin d'études dans la région;
- amplifier les actions de vulgarisation auprès des agriculteurs;
- renforcer les organisations professionnelles en créant des coopératives dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage et en assurant le suivi et la gestion des activités de celles déjà existantes;
- accélérer le processus de l'apurement de l'assiette

juridique du domaine forestier;

- activer les procédures de création du parc national de Bokkoya.

*** Pêche**

Il est proposé dans ce domaine d'instaurer des arrêts biologiques adéquats en vue de conserver et régénérer les ressources halieutiques de la région; et de repeupler les zones de pêche par le développement de l'aquaculture.

*** Tourisme**

- doter la province d'Al Hoceima d'un statut de station Balnéaire Nationale. Ce statut particulier lui permettra de bénéficier d'avantages fiscaux et de priorités en matière d'équipement, d'investissement et de promotion;

- développer un partenariat avec les communes disposant de façades maritimes en vue de l'implantation et l'aménagement de campings;

- recenser et sauvegarder tous les terrains destinés à des projets touristiques;

- inviter la R.A.M. à lancer une campagne promotionnelle en faveur de la province d'Al Hoceima;

- inviter la Direction du Club Med à programmer Al Hoceima hors la saison d'été;

- créer une Ecole de Formation Hôtelière,

- donner une dimension internationale au Festival Touristique et Culturel d'Al Hoceima;

- revoir l'organisation du festival du cheval de Tissa (province de Taounate) en lui assurant un rayonnement plus

large et un caractère touristique.

*** Commerce et industrie**

Les mesures à préconiser dans ce domaine sont :

- la constitution d'une base de données économiques pour répondre aux besoins des investisseurs et des promoteurs en matière d'informations économiques;
- la simplification des procédures administratives en créant une structure légère d'accueil et un seul guichet multi-services;
- la création d'un code spécifique pour les investissements dans la région et inciter par des exonérations fiscales, les entreprises qui seront installées dans la province;
- la diversification des sources de financement et l'assouplissement des formalités et des conditions d'octroi de crédits notamment aux jeunes promoteurs.

*** Artisanat**

Les mesures proposées dans ce domaine se présentent comme suit :

- généralisation du système de l'octroi des micro-crédits à l'ensemble des communes de la région;
- consacrer une partie des zones industrielles aux activités du secteur de l'artisanat;
- accorder une plus grande importance à la formation dans le domaine de l'artisanat en développant certaines filières de la formation professionnelle se rapportant aux activités et aux métiers artisanaux;
- promotion et encouragement des métiers artisanaux en milieu rural.

*** Transport**

Les propositions de mesures et de réformes concernant le secteur des transports sont :

- le soutien au financement de l'acquisition des véhicules destinés au transport en milieu rural afin d'encourager l'offre de transport;
- l'encouragement de l'insertion des jeunes diplômés dans le marché des transports routiers;
- l'encouragement de l'investissement dans le domaine des transports maritimes.

*** Habitat et aménagement du territoire**

Les actions à entreprendre dans ce domaine sont :

- l'immatriculation obligatoire des terrains urbains et périurbains afin d'apurer la situation des terrains susceptibles d'être aménagés et régulariser sur le plan juridique les propriétés produites;
- la constitution de réserves foncières notamment des communes ayant à satisfaire des besoins en équipements administratifs et sociaux;
- l'encouragement et l'incitation des opérateurs privés à investir dans le domaine des lotissements;
- l'encouragement des formules de partenariat entre les collectivités locales et les différents organismes publics et privés dans le domaine de l'habitat.

D'autres mesures à caractère général ont été proposées par les collectivités locales et les services extérieurs, il s'agit de :

- créer une délégation du Ministère des Affaires Culturelles dans la capitale de la région;

- hisser la représentation de certaines directions et délégations de Ministères du niveau provincial au niveau régional pour améliorer leur rendement et assurer une meilleure efficacité aux tâches qui leur sont dévolues.

ARTICLE 15- REGION DE TAZA-ALHOCEIMA-TAOUNATE	
1- SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION	621
2- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	630
3- PROGRAMME D’ACTION	636